



Message phyto fraise août 2010

MASAI : dérogation d'emploi sur plants de fraisiers

Nous vous informons d'une décision d'homologation – dérogation d'emploi de 120 jours – pour **MASAI sur plants de fraisiers (pépinière uniquement)** contre tarsonèmes.

Culture	Ravageur	Dose	Nombre maximum d'application	ZNT	Expire le :
Fraisier (plants)	Tarsonème du fraisier	0,4 kg/ha	1	5 m	13/11/2010

Conditions d'emploi :

- Utilisation uniquement **sur plants de fraisiers (pépinière uniquement)**.
- Traitement à raison d'un volume de bouillie minimum de 4000 litres de bouillie / ha. Ce type de traitement nécessite un volume de bouillie / ha élevé. Le volume ici préconisé, certes important, reste cependant compatible avec la pratique.

Firme : BASF

Composition : 20 % de tebufenpyrad

Classement : N dangereux pour l'environnement, Xn Nocif.

Phrases de risque : R20/22, R50/53.

Délai de rentrée dans la culture : 6/8 heures.

Sources : BASF et e-phy.

Pour rappel, les spécialités VERTIMEC et VERTIMEC GOLD, autorisées sur acariens du fraisier, présentent une efficacité sur tarsonèmes. Ces traitements nécessitent un volume de bouillie / ha élevé afin d'assurer la pénétration du produit jusqu'au cœur des plants.

Dichloropropène : dérogations reconduites

Dans le cadre d'un travail mené par Légumes de France en collaboration avec le Ctifl et les stations d'expérimentation, nous vous informons des dérogations suivantes, valables du 22 juillet 2010 au 22 novembre 2010 :

- TELONE 2000 sur cultures légumières*traitement du sol*nématodes à 160 L/ha
- DORLONE 2000 sur cultures légumières*traitement du sol*nématodes à 160 L/ha
- DD 92 sur céleri – poivron – laitue – fraisier – chou – carotte – aubergine -ail* traitement du sol*nématodes à 170 L/ha.

Source : Légumes de France

TALSTAR FLO est retiré du marché

Suite à la décision de non inscription de la bifenthrine à l'Annexe I de la directive 91/414/CEE, les spécialités commerciales à base de bifenthrine (Talstar flo, Bistar, Brigade...) sont retirées du marché, avec les échéances suivantes (nouvelles dates) :

- Délai de distribution : 28 février 2011
- Délai d'utilisation : 30 mai 2011.

D'autre part, ces produits ont subi des changements. Ils présentent les phrases de risque :

- R43. En conséquence, ils ont un DRE de 48 heures
- R40. En conséquence, ils sont concernés par la réglementation sur les mélanges.

Source : Belchim.

Rédaction : Daniel Izard (CA84-APREL).

Relecture : Jean-Jacques Pommier (INVENIO).

Renseignements complémentaires : daniel.izard@vaucluse.chambagri.fr